

Extrait de la déclaration préalable :

(...) La FNEC FP-FO revendique l'abandon du Grenelle et des contre-réformes ministérielles. Nous défendons notre statut national garant de l'égalité de traitement de nos élèves !

Cela s'articule avec la réforme du lycée et du baccalauréat qui ferait sauter la clef de voute du cadrage national de l'instruction. Qui dit baccalauréat local dit programme local. C'est l'esprit de la circulaire du 12 novembre 2020 qui recommandait de fixer « des objectifs (...), en termes de fonctionnement et d'apprentissage, pour la durée du plan mis en place. Au terme de cette période, le chef d'établissement et l'équipe pédagogique évaluent la situation et la progression effective des élèves » dans le cadre du contrôle continu. C'est l'esprit des PARE, les projets d'autonomie et de réussite des établissements qui définissent leur projet en fonction des territoires.

La FNEC FP-FO demande le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire. Cela passe par le rétablissement des épreuves terminales, ponctuelles, anonymes et nationales ! Nous demandons toujours l'annulation du grand oral.

La FNEC FP-FO demande la levée des « zéros » appliqués aux lycéens qui n'ont pas passé les E3C, ainsi que l'annulation des épreuves d'E3C que les élèves seraient contraints de repasser cette année (...)

1. Projet de décret relatif à l'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique de la session 2021, pour l'année scolaire 2020-2021

Transformation des épreuves terminales de spécialité en contrôle continu.
Les commissions d'harmonisation sont supprimées. Seuls subsistent les jurys et sous-jury sur le modèle de l'année dernière.

20 Pour : CFDT**30 Contre : FSU, FO, SUD, CGT****15 Abstentions : SNALC, UNSA, FCPE****2. Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique pour la session 2021, pour l'année scolaire 2020-2021**

La note de l'épreuve est la moyenne annuelle arrondie au dixième de point supérieur. Le texte précise aussi les modalités du CCF en EPS.

25 Pour : UNSA, CFDT**31 Contre : FSU, FO, SUD, CGT****10 Abstention : SNALC, FCPE**

3. Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation de l'examen du baccalauréat général et technologique pour la session 2022 pour l'année scolaire 2020-2021

Pour les épreuves communes de Première, le texte prévoit des épreuves de remplacement pour les élèves qui n'auraient pas de moyenne annuelle dans la discipline concernée.

25 Pour : UNSA, CFDT

14 Contre : FO, SUD, CGT

27 Abstention : SNALC, FCPE, FSU

Explication de vote FO :

Nous avons demandé le report des épreuves de spécialité en juin, avec la grande majorité des organisations syndicales. Nous avons dénoncé le contrôle continu et les inégalités qu'il générerait. Le ministre a décidé de remplacer ces épreuves par le contrôle continu, rajoutant de l'inégalité à de l'inégalité.

Le ministre a justifié son choix en indiquant qu'il ne fallait pas empiéter sur les cours en juin, que les élèves avaient perdu suffisamment d'heures.

Oui, les élèves ont perdu suffisamment d'heures. La faute à qui ? Le refus de créer des postes et de recruter, c'est la responsabilité du ministre.

Le 10 février, à la fin du deuxième trimestre, un guide intitulé « *Evaluer dans le cadre du contrôle continu ? Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques* » est envoyé à tous les personnels de lycée général et technologique. On y apprend que les enseignants doivent organiser « *au minimum* » trois épreuves type baccalauréat par trimestre ou 4 par semestre. Sur quel temps ? Dans ce cadre proposé par le ministre, il ne serait plus un problème d'empiéter sur les horaires disciplinaires ?

La réforme est une usine à gaz qui ne fonctionne pas et, qui prise, par n'importe quel bout, est injustifiable. Le ministre doit reconnaître son erreur et revenir en arrière.

Ce guide d'évaluation est une véritable provocation pour les personnels à plus d'un titre. Il vient alors que l'année se termine, alors que les revendications n'ont pas été entendues. Enfin, il fait porter le poids de l'échec de la réforme sur ceux-là mêmes qui la contestent.

Il est écrit dans le préambule qu'il est nécessaire, au vu de la situation « *de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.* »

Autrement dit, le discrédit est jeté sur la notation des enseignants du second degré ! C'est le comble ! Aucun d'entre eux n'a demandé à ce que leur évaluation formative devienne certificative. Aucun n'a demandé à ce que l'élève n'ait pas droit à l'erreur pour apprendre.

La légitimité de l'évaluation repose sur les épreuves nationales, terminales ponctuelles et anonymes. C'est le contraire de la réforme Blanquer du lycée et du bac et de *Parcoursup* dont nous demandons l'abrogation.

à Montreuil, le 17 février 2021

